

**PERSONNELS DE DROIT PRIVÉ / PROCÉDURE DE MISE À
DISPOSITION (MAD)**

Accord du salarié intéressé



Convention * de MAD soumise à l'**approbation préalable** de
l'assemblée délibérante



Signature de la convention* entre l'administration d'accueil et
l'employeur du salarié intéressé

** Convention conforme à celle prévue pour les fonctionnaires et prévoyant les modalités de remboursement de la mise à disposition (cf. II et annexe 4).*